

Note de service

DESTINATAIRE : Responsables de ressources résidentielles DI-TSA-DP

EXPÉDITEUR : Guy Bibeau, directeur

DATE : Le 11 avril 2020

OBJET : **Coronavirus (COVID-19)**

Le temps de notre communication hebdomadaire est arrivé. Afin de ne pas vous surcharger d'informations, nous préconisons une communication centralisée comportant les différentes informations de la semaine. Nous vous remercions de votre grande participation à la conférence téléphonique. Tous les documents se retrouvent sur le site internet de Laval en santé :

<http://www.lavalensante.com/employes-professionnels-et-medecins/covid-19-coronavirus/ressources-intermediaires-et-de-type-familial-en-di-tsa-et-dp/>

- 1) Nous entrons actuellement dans une phase de transmission communautaire soutenue dans la transmission du virus. **Le port du masque de protection doit être observé lors des contacts physiques de moins de 2 mètres.** Dans les soins que vous procurez à la clientèle, vous travaillez à moins de 2 mètres des usagers, donc vous et vos employés devriez porter le masque de protection en tout temps dans les ressources. Les masques peuvent être portés pour une durée de 4 heures à la fois et doivent être changés après ce laps de temps. Un masque ne peut être enlevé et remis. Si vous enlevez ou déplacez le masque, vous devez le changer.

Le CISSS travaille actuellement à vous procurer les masques requis afin de pouvoir mettre cette mesure en place. Contactez le gestionnaire responsable de votre ressource afin de regarder cela avec lui. Vous devez anticiper une livraison initiale d'une petite quantité qui sera bonifiée en fonction des quantités qui nous seront envoyées des fournisseurs.

- 2) Continuez d'informer le gestionnaire responsable de votre ressource des enjeux ou questions que vous avez.
- 3) Vu la situation actuelle, nous suspendons le processus de révision de l'*Instrument de détermination et de classification des services de soutien et d'assistance*. Les instruments qui seront révisés seront seulement pour les usagers **présentant un changement significatif** de leur niveau de fonctionnement. Si l'instrument doit être refait ou mis à jour, il sera complété par modalités virtuelles et non par rencontre en personne.
- 4) Nous sommes conscients qu'il n'est pas toujours facile d'actualiser le confinement pour les usagers suspectés ou confirmés et que nos usagers ne respectent pas toujours les consignes. Dans ce contexte, nous vous demandons de contacter le personnel clinique (éducateur) afin de voir si d'autres modalités ou interventions pourraient être mises en place afin de faciliter autant que possible le respect du confinement.

- 5) Si un usager est de retour à la ressource, en provenance d'un autre site, par exemple un site de confinement lorsque disponible, il doit être mis en quarantaine (14 jours) et vous devez être à l'affût des symptômes. Pour les usagers revenant d'un séjour à l'hôpital, à moins d'avis contraire, la quarantaine (14 jours) n'est pas à être observée, car les usagers ont été assignés à des sections réservées dans celui-ci. Il faut, au retour de l'hôpital, surveiller la présence de symptômes et prendre la température quotidiennement.
- 6) Tel que mentionné lors de la conférence téléphonique, notre vision est de ne pas laisser des usagers COVID positifs dans vos ressources vu les enjeux d'isolement présents dans les ressources (non-respect de l'isolement, car difficulté quant au respect des consignes ou milieu physique rendant l'isolement difficile). Nous sommes à travailler pour l'ouverture des sites et nous vous informerons officiellement en temps et lieu de la localisation de ces sites.
- 7) Suite à la consigne du MSSS, cette semaine, le personnel travaillant habituellement dans plusieurs ressources doit être dédié à une seule ressource pour éviter la propagation.
- 8) Plusieurs questions concernant le financement ont été posées lors de la conférence téléphonique, nous vous référons à la consigne du Ministère à cet effet (voir document). **Les fournitures ou matériels requis pour donner les soins requis habituellement par la ressource sont aux frais de la ressource. Cette directive ne s'applique qu'aux dépenses liées à la situation de pandémie et ce, depuis le 13 mars 2020.** Si vous avez des questions additionnelles, nous recommandons que vous contactiez vos associations ou le gestionnaire responsable de votre ressource. Vous référer à la communication du 3 avril 2020 pour les précisions.
- 9) Nous allons aussi fournir à chacune des ressources une lettre attestant que vous êtes des services essentiels pour faciliter vos achats en gros dans divers commerces. Mme Lyne Roy travaille cet élément actuellement et vous devriez recevoir le tout sous peu.

Dépistage

- 10) Pour le dépistage à la ressource des usagers, contactez le gestionnaire responsable de votre ressource.
- 11) Pour les employés en ressources, contactez le (450) 668-1010 poste 24632 pour prendre rendez-vous pour le dépistage.

Équipements de protection

- 12) Les équipements de protection (gants, jaquette et lunettes) ne sont à utiliser qu'auprès de la clientèle suspectée ou présentant des symptômes. Le CISSS de Laval fournira l'équipement de protection individuelle requis pour l'intervention auprès des usagers suspectés ou positifs de la COVID-19.

Transport et transfert de la clientèle

- 13) Nous joignons, au présent envoi, la procédure pour le transport des usagers vers un autre site ainsi que la procédure de réorientation des usagers pour vous aider à préparer les usagers au transfert.

Services de garde

- 14) Vous avez ainsi que vos employés accès aux services de garde d'urgence du personnel du réseau de la santé. Si vous avez des besoins, veuillez-vous référer au site internet : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-de-garde-durgence/>

Un service spécial a été mis en place pour les enfants présentant des besoins spéciaux ne pouvant pas être pris dans les CPE d'urgence. Pour plus d'informations, adressez-vous au 450-972-2099, option 1, poste 42158 ou à l'adresse courriel suivante : patricia.gagne.cissslav@ssss.gouv.qc.ca

Questions sur la COVID-19

- 1) **Vous avez des questions en lien avec les symptômes du COVID-19 pour vous ou pour des usagers hébergés dans votre ressource résidentielle, appelez au 450-975-5491.** Il s'agit d'une ligne réservée aux employés et partenaires du CISSS de Laval.
- 2) Vous pouvez aussi vous référer au site Web du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
 - a. Page Web à l'intention de la population : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>
 - b. Ligne d'information générale COVID-19 : 1 877 644-4545
- 3) Pour toutes autres questions, s.v.p., contacter le gestionnaire responsable de votre ressource.

Merci de vos efforts au quotidien.